

2022-5154  
2022-11-23

**CLOFENTÉZINE  
INSECTICIDE TECHNIQUE**

Pour la fabrication, la formulation ou le reconditionnement

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION**

**PRINCIPE ACTIF : CLOFENTÉZINE 99,55 %**

**N° D'HOMOLOGATION 21034  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



**ATTENTION**

**POISON**

**CONTENU NET : 100-1 500 kg**

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group  
au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053  
(24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, MB R3B 0X1  
1 855-264-6262

2022-5154

2022-11-23

### **MODE D'EMPLOI**

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'un acaricide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **MISES EN GARDE :**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation des yeux ou de la peau. Prévoir une aération adéquate. Porter un respirateur, des lunettes de protection étanche et des gants résistant aux produits chimiques. Se laver les mains et la peau exposée après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Laver à fond tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser. La clofentézine émet des fumées toxiques, entre autres du chlorure d'hydrogène, des oxydes de carbone et de l'azote, lorsque les températures dépassent 185 °C. Ne pas contaminer les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ni les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

L'absorption par la peau et l'inhalation des poussières constituent les voies d'administration privilégiées. Administrer un traitement de soutien.

### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

**TOXIQUE** pour les oiseaux. **TOXIQUE** pour les mammifères. **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques.

### **ENTREPOSAGE :**

2022-5154  
2022-11-23

Conserver dans le contenant d'origine, fermé hermétiquement, lors de l'entreposage. Entreposer dans un endroit frais et sec, loin de l'eau, des aliments pour le bétail, des semences et des produits alimentaires. Ne pas entreposer à des températures inférieures à 0 °C ou supérieures à 50 °C. La température normale d'entreposage doit se situer entre 5 et 30 °C.

**ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION :**

Les fabricants de ce produit technique au Canada doivent éliminer les matières actives superflues et les contenants en conformité avec la réglementation municipale ou provinciale. Pour obtenir des renseignements sur le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou avec l'organisme de réglementation provincial responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.